

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL
Note explicative de synthèse

Le budget primitif 2022 du budget principal a été voté le 14 décembre 2021.

Après avoir constaté les résultats 2021 dans le cadre du compte administratif et décidé de leur affectation, nous vous proposons aujourd'hui d'ajuster les crédits ouverts au budget principal de cet exercice 2022 dans le cadre du budget supplémentaire.

Ils financent notamment des régularisations nécessaires pour le bon fonctionnement des services, des propositions nouvelles, des possibilités de réduire la dette et une réserve d'autofinancement.

Les mouvements d'ajustements de la sincérité du budget principal impactent les sections d'investissement et de fonctionnement, en dépenses et en recettes aussi bien en réel et qu'en ordre.

Elle se décompose par section comme suivant :

I – Section d'investissement :

A) Recettes :

Les recettes d'investissement augmentent de **14 190309,91 €**

a) Les mouvements antérieurs : 7 010 233,91 €

Reports 2021 de recettes d'investissement (subventions de logiciels et d'équipements informatiques) d'un montant de 36 185,50 € et couverture au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 6 974 048,41 € qui financent le solde des Reports 2021 d'investissement en dépenses (5 782 739,38 € – 36 185,50 €) et le résultat déficitaire 2021 de la section d'exercice (1 227 494,53 €).

b) Les recettes réelles d'investissement augmentent de 3 530 000 €

Il s'agit de la possibilité de renégociation d'emprunts à hauteur de 3 500 000 € (équilibre en recettes et dépenses d'investissement), ainsi qu'une subvention de 30 000 € de la part de la ville de Gujan-Mestras en participation à des travaux réalisés en limite du territoire (accès Khélus + sécurisation).

c) Les recettes d'ordres d'investissement augmentent de 3 650 076 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibre de chaque section du budget s'établit à un montant de 3 538 822 € auquel s'ajoute les écritures d'ordre de provisions pour restes à recouvrer à hauteur de 111 254 €.

B) Dépenses :

Les dépenses d'investissement augmentent de 14 190 309,91 €

a) Les mouvements antérieurs : 5 782 739,38 €

Les Reports 2021 des dépenses d'investissement sont composés de :

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre : 2 844 €
- Frais d'études : 240 440,03 €
- Concessions et droits similaires : 94 199,47 €
- Subventions d'équipements versées : 177 599,53 €
- Acquisitions et travaux sur immobilisations corporelles 5 267 170,35 € :
 - o Terrains de voirie : 43 195,69 €,
 - o Terrains bâtis : 127 392,56 €,
 - o Plantations d'arbres et d'arbustes : 310 193,43 €,
 - o Autres agencements et aménagements : 478 835,21 €,
 - o Hôtel de ville : 5 291,16 €,
 - o Bâtiments scolaires : 13 210,03 €,
 - o Autres bâtiments : 298 531,80 €,
 - o Installations générales - agencements - aménagements des constructions : 1 166,74 €,
 - o Autres constructions : 218 870,42 €,
 - o Réseaux de voirie : 1 733 819,20 €,
 - o Installations de voirie : 201 211,50 €,
 - o Réseaux d'adduction d'eaux : 568 933,36 €,
 - o Réseaux d'assainissement : 23 412 €,
 - o Réseaux câblés : 37 999,30 €,
 - o Réseaux d'électrification : 304 974,93 €,
 - o Autres réseaux : 67 315,43 €,
 - o Autre matériel et outillage de voirie : 69,30 €,
 - o Autres installations – matériel et outillage techniques : 32 436,78 €,
 - o Œuvres et objets d'art : 29 755,82 €,
 - o Matériel de transport : 491 834,34 €,
 - o Matériel de bureau et informatique : 75 582,93 €,
 - o Mobilier : 12 149,31 €,
 - o Autres immobilisations : 190 989,11 € ;
- Constructions en cours : 486 €

b) Le résultat d'investissement : 1 227 494,53 €

La Reprise du résultat déficitaire d'investissement 2021 est d'un montant de 1 227 494,53 €.

c) Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 7 151 576 €

Les dépenses réelles d'investissement s'articulent sur plusieurs chapitres budgétaires :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 3 517 923,00 €

- Remboursement de 2 prêts CAF à 0% pour travaux des maisons de quartiers Les Miquelots et à Cazaux : 17 923 €
- Possibilité de renégociation d'emprunts à hauteur de 3 500 000 € (équilibre en recettes et dépenses d'investissement)

Chapitres 20 : Immobilisations incorporelles : 167 000 €

- Etudes de circulation : 20 000 €
- Nouveaux audits dans le cadre du décret tertiaire : 47 000 €
- Etudes pour le Plan Local d'Urbanisme : 100 000 €

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 60 000 €

- Plan de travaux pour combattre l'érosion des plages : 60 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 2 284 653 €

- Complément pour l'achat d'un massicot électrique : 517 €
- Mobilier de manifestation : barrières, tables, chaises et tentes : 13 300 €
- Travaux espaces verts et jardins : 355 000 € :
 - o 5 sanitaires automatiques : 225 000 €,
 - o Aménagement paysager à Bisserié : 100 000 €,
 - o Structure et fleurissement d'une pinasse pour rond-point : 10 000 €,
 - o Haie front de mer : 5 000 €,
 - o Agrandissement zone de pique-nique/aire de jeux aux prés salés ouest : 15 000 €.
- Tondeuse débroussailleuse pour la gestion différenciée : 14 000 €
- Outillage pour service de propreté : 10 000 €
- Outillage pour service forêt : 4 000 €
- Arrosage stade Jean de Grailly : 30 000 €
- Pare-ballon stade Jean de Grailly : 40 000 €
- Travaux de voirie et infrastructures : 1 593 800 € :
 - o Eclairage façade du lac de Cazaux : 58 800 €,
 - o Réseau d'éclairage public municipal : 300 000 €,
 - o Signalisation horizontale : 20 000 €,
 - o Feux tricolore de récompenses boulevard Lignon : 30 000 €,
 - o Cuve de récupération eaux pluviales + travaux aux Miquelots : 180 000 €,

- Ouverture accès Khélus et sécurisation : 120 000 € (convention pour participation de la ville de Gujan-Mestras par une subvention),
- Voiries et infrastructures secteur Braouet l'Oustalet : 295 000 €,
- Travaux divers de voiries : 50 000 €,
- Plateforme pour parking à l'école temporaire des Miquelots : 40 000 €,
- Enfouissement des réseaux rue Pierre de Coubertin : 300 000 €,
- Enfouissement des réseaux rue des ostréiculteurs : 200 000 €.
- Travaux d'amélioration d'économie d'énergie : 25 000 €
- Travaux sur bâtiments : 195 300 € :
 - Réorganisation de l'espace au service des ressources humaines : 50 000 €,
 - Arrêt des travaux de rénovation 8 rue Pierre Dignac : - 125 000 €,
 - Modification des travaux de rénovation du centre technique du Pyla : - 50 000 €,
 - Arrêt du projet halte nautique : - 80 000 €,
 - Transfert de crédits en fonctionnement pour création de rayonnages en régie : - 10 000 €,
 - Stores pour maisons des quartiers du centre et des Miquelots : 7 000 €,
 - Audits et installations d'alarme intrusion : 60 000 €,
 - Réaménagement des bureaux du centre technique municipal et 2 containers pour stockage : 112 000 €,
 - Renouvellement extincteurs : 8 300 €,
 - Travaux de finition du Théâtre Cravey : 150 000 €,
 - Travaux et rénovation tribune à la salle de Coubertin : 44 500 €,
 - Modification des travaux Salle Turpin : - 25 000 €,
 - Stores pour ludothèque maison de quartier des Miquelots : 3 500 €,
 - Actualisation du montant de la construction de la Halle de Cazaux suite à ouverture des offres du marché public : 50 000 €.
- Acquisition d'équipements pour homologation terrain de football du Claviers : 5 036 €
- Transfert de crédit en fonctionnement pour mise en œuvre du rucher : - 1 500 €
- Relieur de documents pour les jeunes : 200 €

Chapitre 23 : Travaux en cours : 122 000 €

- Enfouissement des réseaux secs rue du Port : 400 000 €
- Travaux sur bâtiments : - 278 000 € :
 - Décalage de travaux à la maison de quartier des coqs rouges : - 300 000 €,
 - Décalage de travaux de la construction d'un hôtel de police : - 400 000 €,
 - Décalage de travaux d'aménagement du conservatoire : - 75 000 €,
 - Avancée de travaux du bâtiment des archives : 50 000 €,
 - Travaux du club house football : 15 000 €,
 - Eclairage des terrains de football au stade Clavier : 80 000 €,
 - Travaux de 2 terrains de tennis à Cazaux : 100 000 € (participation financière du club de tennis en 2021 de 70 000 €),
 - Travaux de rénovation du Dojo salle clavier à Cazaux : 30 000 €,
 - Travaux préalables à la construction du centre ALSH et de l'aménagement des abords : 222 000 €.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 1 000 000 €

Il s'agit d'un solde d'autofinancement d'un montant de 1 000 000 € affecté temporairement aux dépenses imprévues, le temps de réaliser une étude de faisabilité de placement financier en 2022. Ensuite ces fonds seront repris au financement des dépenses d'équipement pour l'exercice 2023.

d) Les dépenses d'ordre d'investissement augmentent de 28 500 €

La reprise de provisions des années antérieures est d'un montant de 28 500 € (équilibre avec recettes d'ordre de fonctionnement).

II – Section de fonctionnement :

A) Recettes :

Les recettes de fonctionnement augmentent de 10 699 175,36 €

a) Les résultats de fonctionnement : 10 629 978,36 €

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2021 est d'un montant de 10 616 037,18 € du budget principal et la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2021 de la caisse des écoles est d'un montant de 13 941,18 €.

b) Les recettes réelles de fonctionnement : 40 697 €

Les recettes de l'augmentation du nombre et des tarifs de redevances de taxis s'établissent à 1 350 €, auxquelles s'ajoutent, pour une étude de redynamisation commerciale, une subvention du Département d'un montant de 13 713 € et un financement de l'EPIC office de tourisme, commerce et artisanat de La Teste de Buch pour un montant de 13 687 €.

Un complément de dotation de recensement de l'INSEE de 365 € et une indemnisation du dysfonctionnement de l'écluse du prés salés ouest de 11 582 € finalisent les recettes réelles de fonctionnement.

c) Les recettes d'ordre de fonctionnement : 28 500 €

Reprise de provision des années antérieures pour 28 500 € (équilibre avec dépenses d'ordre d'investissement).

B) Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 10 699 175,36 €

a) Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7 049 099,36 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'articulent sur plusieurs chapitres budgétaires :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 3 841 426,21 €

- 50 livres sur la forêt usagère : 1 852,66 €
- Imprimés et publications pour le festival Olivier Marchal : 23 500 €
- Réserve d'autofinancement pour exercices suivants : 3 065 806,55 €
- Etude de redynamisation commerciale en partenariat avec l'EPIC office de tourisme, commerce et artisanat : 27 400 € (subvention du Département)
- Accompagnement, formation et outils pour passage à la M57 en finances et ressources humaines : 16 668 €
- Logiciel de sauvegarde : 2 470 €
- Démontage/remontage des vidéoprojecteurs à l'école temporaire Les Miquelots : 3 480 €
- Auto-tests de dépistage au COVID : 2 000 €
- Assurances sur véhicules et dommages aux biens : 22 000 €
- Frais de contentieux suite à jugement : 15 000 €
- Augmentation des matières premières pour la documentation : 1 500 €
- 3 nouveaux abonnements de documentation : 600 €
- Augmentation du carburant et petites fournitures : 43 000 €
- Création de rayonnage en régie pour le magasin : 10 000 € (transfert de crédits de l'investissement)
- Petit outillage pour le service propreté : 5 400 €
- Petit outillage pour le service forêt : 650 €
- Clôture de logement et de jardins partagés : 12 000 €
- Evacuation de souches au parking du petit Nice : 10 000 €
- Augmentation de l'électricité et de la maintenance : 144 100 €
- Télésurveillance et maintenance des alarmes intrusion : 60 000 €
- Etudes et recherches d'audits thermodynamiques à l'Hôtel de Ville : 40 000 €
- Contrôles règlementaires obligatoires et relevés géomètres : 31 000 €
- Avenant au marché de nettoyage des locaux : 10 000 €
- Fournitures pour travaux en régie : 43 500 €
- Débroussaillage de la forêt communale (régime forestier ONF) : 8 100 €
- Charges de copropriété et honoraires : 8 400 €
- Mise en œuvre d'un rucher à la maison de quartier de Cazaux : 1 800 €
- Stages « Sports vacances » pour ALSH « Graines de sable » et « Ecureils du lac » : 500 €

- Dispositif « information jeunesse » 10 250 €
- Cinéma plein air : 5 600 €
- Les scènes d'olivier Marchal : 175 599 €
- Assistance renouvellement délégation de service public de la restauration : 32 100€
- Surcoût horaire d'accueil d'enfants dans un crèche gérée par l'armée (2021 + 2022): 6 400 €
- Cotisation auprès du syndicat des propriétaires de la forêt usagère : 750 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 310 000 €

- Incidence de la sinistralité antérieure sur les assurances statutaires : 10 000 €
- Présence de CRS lors de la saison d'été : 45 000 €
- Ajustement de la cotisation CNFPT : 800 €
- Réforme statutaire des titulaires : 85 000 €
- Ajustement Complément Indemnitaire Annuel et indemnisation du Compte d'Épargne Temps des agents titulaires : 48 400 €
- Ajustement Complément Indemnitaire Annuel et réforme statutaire sur les saisonniers et les agents non titulaires : 100 190 €
- Ajustement des rémunérations d'apprentis : 5 000 €
- Ajustement des cotisations à l'URSSAF : 5 700 €
- Ajustement des cotisations aux caisses de retraites : 9 170 €
- Ajustement des cotisations aux ASSEDIC : 230 €
- Ajustement des cotisations pour assurance du personnel : 400 €
- Ajustement des cotisations aux autres organismes sociaux : 110 €

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 30 046 €

- Subvention à la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest par reversement de la taxe sur les passagers : 6 536 €
- Logiciel Etat Civil et logiciel de Dette / prospective : 21 210 €
- Subvention aux « Sculpteurs du bassin » et régularisation de la subvention 2021 à l'association « Les escapades musicales » : 2 300 €

Chapitre 66 : Charges financières : 350 000 €

Frais de renégociation ou pénalités (taux large de 10 %) dans une hypothèse de renégociation d'emprunt pour un montant de 350 000 €.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 17 627,15 €

Compensation des tarifs 2019 de la piscine pour un montant de 16 377,15 € et remboursement du spectacle annulé « Les caractères » pour 1 250 €.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 2 500 000 €

Il s'agit d'un solde d'autofinancement d'un montant de 2 500 000 € affecté temporairement aux dépenses imprévues, le temps de réaliser une étude de faisabilité de placement financier en 2022. Ensuite ces fonds seront repris au financement des dépenses d'équipement pour l'exercice 2023.

b) Les dépenses d'ordre de fonctionnement augmentent de 3 650 076 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'équilibre de chaque section du budget s'établit à un montant de 3 538 822 € auquel s'ajoute les écritures d'ordre de provisions pour restes à recouvrer à hauteur de 111 254 €.

La délibération a donc pour objet de :

- EXAMINER les différents chapitres qui constituent le budget principal,
- ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2022 conformément à la répartition décrite ci-dessus,
- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220412-DEL2022_04_207-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 14/04/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

